



**UNE ISOLATION BIEN CHOISIE EST
LE FONDEMENT D'UN PATRIMOINE
DE VALEUR ET DE VOTRE SANTE**



ECOGRAPHITE® Premium Elastifié : Lambda 0.029 utile

FAÇADES et PIGNONS

$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W} = 1/\text{U}$ en 11 cm d'épaisseur



Ecographite pour Une isolation conforme :

- - **A la nouvelle Règlementation Environnementale (RE 2020) qui remplace la RT 2012,**
- - **Au Plan national Santé-Environnement 4 (PNSE 4), "Mon environnement, ma santé" (2020-2024)**
- **Et amélioration de la DPE de votre logement**

L'injection de billes d'Ecographite est Economique, Saine et performante vides a partir de 3 cm



- **Ecologique** : aucun polluant, aucun fongicide ou pesticide.
- **Economique** : Pas de perte de surface au sol. $R \geq 3.7 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$ Soit épaisseur supérieur ou égal à 11 cm (110 litres/m² de billes d'Ecographite) , il peut être un complément d'isolation par l'extérieur
- **Coefficient d'isolation thermique** : $\lambda 0.029 \text{ w/m}^\circ\text{C}$ (valeur Laboratoire 0.026) (Selon norme EN 12667 ISO 8301)
- **Hydrophobe, Imputrescible, Durable**, recyclable à l'infini, résistant aux rongeurs et autres parasites, même en milieu humide
- **Perméable a la diffusion de vapeur d'eau** ; Coefficient μ (μ) = 3 à 5 ou $S_d = 0,03$ à $0,05 \text{ m}$, Cette résistance μ (μ) quasi nulle, permet à la paroi de diffuser, la pression de vapeur susceptible de condenser et les éventuelles infiltrations d'eau.
- **Chaleur spécifique** : 1.450 J/kg.K
- **Résistant au feu** Classement au Feu M1
- **Leger** $16-18 \text{ kg/m}^3$, forme polymorphe pour un meilleur remplissage et une meilleure isolation acoustique
- **Mise en œuvre facile et non destructive de l'existant**
- **Marquage CE** : conformément à EN 13163

Eligible au crédit d'impôts et aux différentes aides en France (Isolation a 1€) cf loi POPE 2021 en France et SIA Minergie en

Suisse $U=0.25$ en 12 cm d'épaisseur et $U = 0.20$ en 15 cm d'épaisseur

Ecographite Premium ; un produit SAS Ecographite Tel Hotline 06 65 12 46 06, email ecographite@live.fr

Site Web www.ecographite.fr version janvier 2020



Mise en œuvre par injection basse pression Compte tenu de l'excellent coefficient d'écoulement, Les billes **ECOGRAPHITE®**, s'insufflent avec tout type de matériel d'insufflation, souffleuse ou aspirateur à feuille, sur des distances de plusieurs dizaine de mètres, mais dans le cas particulier des vides (périphérique d'un bâtiment (de l'intérieur ou de l'extérieur)) on favorisera l'injection par un pistolet basse pression associé à un compresseur d'air comprimé (débit minimum 300 litre d'air/mn) (**remplissage 200 litres/mn soit 2 m2 en 10 cm d'épaisseur/mn**).

La légèreté des billes (12-16 kg/m3) permet d'isoler toute cavité en toute sécurité, le coefficient d'écoulement permet d'injecter par un orifice à partir de 32 mm sur de très grande longueur sans pour autant démonter le mur ou le parement (un orifice/4 m2), un simple orifice à chaque extrémité de la cavité est suffisant

Dans tous les cas il est inutile d'associer un liant ou colle aux billes, ce qui aurait pour conséquences : une diminution de l'écoulement (un matériel spécifique), diminution des qualités thermiques et hydrophobes du produit, l'utilisation de colle n'est pas une technique traditionnelle au sens Normatif.

1) Methodologie de preparation du chantier traditionnelle. Repérer les cavités leur volume, (surface (m2) X profondeur (m)=m3), puis déduire les cavités exposées à plus de 80°C (conduits ou hottes de cheminées), pour lesquelles les billes d'Ecographite ne sont pas normalisés. Etancher les boitiers électriques (prises, spots encastrés). Remplacer les éventuel câbles ou jonctions électriques non normalisés. Reboucher les fissures (de plus de 1.5 mm), joints de matériaux, plinthes ou plaques disjointes, par du polyuréthane, plâtre, mortier ou liteaux.

- Matériel **pistolet d'injection basse pression associé à un compresseur d'air de débit 300 litres d'air expulsé/mn**, ou **pulseur à air** à vitesse variable associé à un tuyau de diamètre approprié (pour les vides d'air à partir de 10 cm soit 100 à 200 litres/m2)
- Principe de remplissage, pour les murs **remplir** preferenciellement par le bas **les** cavités, les billes vont ainsi monter progressivement, sur 3 à 4 m2, pour les cavités étroites. Il peut être aussi utiliser une rallonge à la sortie du pistolet, ou du pulseur, cette rallonge introduite dans la cavité, sera retiré à l'avancement du remplissage
- Contrôle du remplissage**, remplir jusqu'à ce que les billes sortent par l'orifice d'expulsion d'air, si l'écoulement des billes est bloqué, le pistolet se met en sécurité. Ainsi, il y a lieu à faire un point d'injection intermédiaire.
- Rebouchage de préférence avec même type de matériaux**, (plâtre, mortier etc.,) toutefois une petite injection de Mousse PU permet de stabiliser les billes à l'orifice, avant rebouchage, de même pour un percement de paroi ultérieur.
- Nétoyage ou erreur de remplissage** : En inversant la bague à l'intérieur du pistolet d'injection ou le sens du pulseur les billes, le pistolet passe ainsi en aspiration, pour le nettoyage, ces billes ne sont pas dégradés par plusieurs passage dans le pistolet et peuvent être réutilié

NB en soufflage ou injection toujours prévoir un léger tassement (10-15 %) sur les fortes epaisseurs

Données environnementales : Exempt de CFC, de HCFC et HFC et autres gaz d'expansion halogénés, biologiquement neutre **ECOGRAPHITE®**: **98% d'air + 2% de carbone, et moins de 0.01% de polystyrène** (1), pas d'irritation cutanée durant sa manipulation, Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/252/EC, 2000/65/EC, 2002/95/EC et suivantes, Energie grise, inferieure a 225 Kwh/m3



- Marquage CE** Tous les sacs de bille d'**ECOGRAPHITE®** font l'objet d'un étiquetage et d'un contrôle, conformément à EN 13163 :2000 annexes ZA système 4 selon EN 13055-1 et sont ainsi éligible aux crédits d'impôts visés par la loi POPE2021. L'isolation en vrac n'est pas justifiable d'un ACERMI (L'ACERMI étant réservé aux produits en plaques) ou au produit manufacturé sur chantier
- Présentations** : sacs 500 litres utile ; volume des sacs contrôlés conformément EN 9325, conservation illimitée à l'abri du soleil et rayons UV.



(*) **ECOGRAPHITE®** MARQUE DÉPOSÉE, PROCÉDÉ BREVETÉ, PRODUIT EXISTANT DEPUIS 2007

REMARQUE IMPORTANTE : Nos productions font l'objet d'un contrôle des matières premières notamment résistances (au feu, thermique, aux rongeurs, à l'eau, aux moisissures), jusqu'à l'ensachage et au volume des sacs. Notre responsabilité ne saurait être engagée à l'égard de la sécurité incendie, ou de l'administration fiscale pour l'usage de nos documentations ou marquage CE, avec un produit à base de polystyrène graphité ou non, ignifugé ou non.

Fiche de visite technique préalable Isolation des murs façades, et pignons par remplissage des vides d'airs par injection d'ECOGRAPHITE PREMIUM

La fiche de visite technique préalable a pour objectif de faire un état des lieux de la situation existante du chantier à exécuter conforme aux normes, elle constitue l'élément central à partir duquel est réalisé le devis de l'entreprise. Elle est réalisée en double exemplaire dont un est conservé par l'entreprise et l'autre par le client.

IDENTIFICATION CHANTIER : Nom.....Prénom :

Sté.....

Téléphone :Courriel

Adresse du chantier..... Code postal :Ville.....

Propriétaire o Locataire

Chauffage principal : Électricité Combustible

TYPOLOGIE CHANTIER ET DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER

Produit utilisé : ECOGRAPHITE PREMIUM

-Épaisseur vide d'air : mm

-Résistance thermique prévue : R = m².K/W

Ou U=

-Surface à isoler : m2

**-Entourage portes, fenêtres volets roulants
oui non Si oui dimensions en cm (L x l x h) : cm**

-Isolation existante : oui non Si oui R correspondant, de quels types : Rouleaux

Panneaux Vrac (a ne pas prendre en compte pour l'obtention de R=3.7 en vu de l'obtention du crédit d'impôt)

-Pare-vapeur existant : oui non Lardage : oui non à charge client

-Enlèvement isolation existante : Oui non à charge client

-Plain-pied R+1 R+2 Accès par comble ou injection

-Bon état de la couverture : oui non

-Protection des volets roulants et/ou des brise-soleil orientables (BSO) : oui non

-Caisson de VMC: oui non Si oui, protection ou déplacement du caisson : oui non

-Conduit de fumée : oui non Si oui obligation de créer un écart au feu selon NF DTU 24.1

-Spots ou prises électriques intégrés : oui non Si oui, protection avec des capots conformes au NF DTU 45.11 P1-2 oui

Nombre de spots à protéger :

-Pose des repères de boîtiers électriques noyés dans isolant : oui non

Accès chantier PL : oui non Si oui, demande de stationnement à prévoir : oui non

INFORMATIONS ENTREPRISE D'ISOLATION

Nom de l'entreprise :

.....
.....

RGE numéro date

N° Assurance :

Réalisé(e) par :

DATE D'EXÉCUTION DE CHANTIER :

.....

NOM ET SIGNATURE DU TECHNICIEN

.....

NOM ET SIGNATURE DU CLIENT

.....

COMMENTAIRES

.....
.....
.....
.....

Fiche de fin chantier conforme aux normes Isolation des murs façades, et pignons par remplissage des vides d'airs par injection d'ECOGRAPHITE PREMIUM

La fiche de fin de chantier a pour objectif de matérialiser la quantité d'isolant mis en place conformément aux normes, elle constitue l'élément central du marché entre le maître d'ouvrage et l'entreprise d'isolation. Cette fiche de déclaration de chantier est réalisée en trois exemplaires : Un exemplaire agrafé remis à l'utilisateur du logement et positionné à un endroit facile d'accès accompagné de trois étiquettes des sacs utilisés ; Un exemplaire conservé par l'entreprise ayant réalisé l'isolation ; Un exemplaire adressé au maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION CHANTIER : Nom.....Prénom :
 Sté....._Téléphone :Courriel
Adresse du chantier..... Code postal :
Ville.....

Propriétaire o Locataire

Chauffage principal : Électricité Combustible

DESCRIPTION TRAVAUX :

- Isolation de murs de façades ou pignons : par soufflage ou injection par déversement
- Nature des produits isolants : Carbone expansé.
- Marque et référence commerciale : **ECOGRAPHITE PREMIUM Marquage CE**
- Surface isoler :m2
- Code de fabrication sur les sacs :
- Poids du sac :6-8 kg
- Lambda figurant sur l'étiquette produit **0.029**
- Classement au feu M1
- Entourage Portes fenêtres volets roulants

- Étiquette des sacs utilisés agrafée au présent document
- Type de l'éventuelle machine de soufflage :
- Nombre de spots our prises electriques présents : Référence des capots de protection mis en œuvre :
- Existence d'un espace technique : oui non
- type de contrôle de remplissage opéré.....

MISE EN ŒUVRE DE L'ISOLATION :

- Résistance thermique installée **m².K/W** ou **U=**
- Épaisseur d'isolant installée en **mm**
- Classe de tassement de l'isolant : **S1**
- Nombre de sacs de 500 litres utilisé :
 Volume correspondant....
- Volume occupé par les portes fenêtres volets roulants :
- Volume réel d'isolant.....
- Coefficient R de la paroi
- (L'isolation minimum de la paroi de l'isolant rapporté est de **R=3.7** en France)
- Étiquette du marquage CE agrafée au présent document

INFORMATIONS ENTREPRISE RÉALISANT L'ISOLATION AYANT RÉALISÉ L'ISOLATION

- Nom de l'entreprise :
- N° Assurance :
- N° RGE..... date
- DATE D'EXÉCUTION DE CHANTIER :**

- NOM ET SIGNATURE de l'entreprise**

- NOM ET SIGNATURE DU CLIENT**

- COMMENTAIRES :**

ECOGRAPHITE

The Alternative Reasoning

DECLARATION DE CONFORMITE déclaratif conforme a la directive EN 13163 : 2008 Annexe ZA

concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la RE 2020, la loi POPE 2021 en France et SIA en Suisse pour la transition énergétique



Nom du Produit : Ecographite LAMBDA 0.029

- Masse volumique apparente 15-18 g/l ;
- Granulométrie G 1-5 mm,
- **Lambda 0.029 w/m°C** (laboratoire 0.026) mesures réalisées conformément aux méthodologies définies par la norme EN 12667 ISO 8301 (Mesure du Lambda) permettant ainsi d'évaluer la résistance thermique "R" selon la norme NF EN 12664, et la norme NF EN 12667
R= (épaisseur / Lambda) donc R=1 W /m°C en 3 cm (30l/m2) et R=3 W /m°C en 9 cm (90 l/m2)
- Forme : Polymorphe
- Comportement au feu ininflammable selon norme NF P92-507 : M1 et selon norme européenne EN 13501-1+A1 : Euro-classe B1 S1d0 Certificat LNE n°23555
- Déphasage : 6 heures en 20 cm d'épaisseur,
- Exempt de CFC, de HCFC, de HFC et autres gaz d'expansion halogénés. Energie grise, inférieure à 225 Kwh/m3 ; Ecographite est biologiquement neutre : 80% d'air + 20% de carbone, Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95EC, 2002/95/EC, et suivantes.
- Conforme au Plan National Santé-Environnement PNSE 4 (2020-2024)

Applications : isolation thermique par déversement, pulsion, injection

Nos contrôles portent sur :

- L'origine des particules avant expansion conforme à la norme DIN V 18004 :2004 certification MPA Stuttgart Din 4192-81
- Granulométrie mesurée conformément à la norme EN 933-3: 1-5 mm
- Masse volumique en vrac avant et après ensachage conformément à la norme EN 1097-3 : inf a 16 g/l
- Pourcentage de particules concassées élastifiées 80%
- Équipement communs et étalonnage du volume des sacs plus ou moins 5% conformément à la norme EN 932-5
- Expansions conforme aux directives du producteur, à la vapeur d'eau sans adjonction de quelque ajout que ce soit.

Nous soussigné Charles de Veauce Directeur Général de la société BPC (Ecographite SAS), atteste par la présente que nos productions disposent d'un marquage CE conforme à la norme EN 13168 :2008 Annexe ZA, Nos productions sont donc marquées en conformité de ce qui précède, et ainsi répondent aux exigences des directives européennes ainsi que RE 2020 en France et SIA en Suisse appliqués aux produits pour l'isolation thermique des bâtiments.

A Target
Ce 3 janvier 21
Charles de Veauce